

Les Faucheurs Volontaires communiquent :



Toulouse le 30/05/2022

APPEL à SOUTIEN

MARDI 31 MAI 14H TRIBUNAL DE TOULOUSE
RENDU DU DELIBERE DE L'APPEL DU 22 MARS

Le procès de Foix, un procès à rebondissements !

Fin 2016 : action dans 2 jardineries

Début 2017 : action dans une jardinerie

17 août 2017 : procès suspendu suite aux questions préjudicielles posées à la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) par le tribunal, à la demande des Faucheurs.

1^{er} octobre 2019, réponses de la CJUE

2020, 2 reports liés à la crise sanitaire

25 mars 2021, reprise du procès, le Procureur de la République requiert une peine de 150 € à 300 € d'amende avec sursis.

1^{er} juin 2021, Relaxe totale des militant.es en déclarant leurs actions nécessaires, invoquant « l'état de nécessité » ⁽¹⁾

Quelques jours plus tard, le procureur fait appel de la décision du tribunal.

22mars 2022, procès en appel – amendes avec sursis requises (idem 25/03/21

31 mai 2022, rendu du délibéré de l'appel - 14h tribunal de Toulouse